

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	33 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Octobre 1874.

COMMISSION DE PERMANENCE.

La séance de jeudi, présidée par M. Buffet, a été ouverte à 2 heures et quart.

MM. Tailhand et Grivart représentaient le gouvernement.

M. d'Aboville, interpellant le gouvernement sur la conférence de Bruxelles, dont le projet n'a, selon lui, d'autre but que celui d'empêcher toute résistance de la part des pays envahis, c'est-à-dire de codifier les procédés mis en œuvre par l'Allemagne pendant la guerre de 1870, a demandé communication des documents relatifs à ce congrès.

M. Tailhand lui a répondu qu'il ne pouvait donner d'explications à cet égard en l'absence du ministre des affaires étrangères, ajoutant que les protocoles de la conférence seront publiés incessamment à l'officiel.

Après M. d'Aboville, M. Philipoteaux a pris la parole pour se plaindre des rigueurs subies par la presse républicaine, et insister sur la nécessité d'une loi sur cette matière.

Dans sa réponse, M. Tailhand a annoncé qu'un projet de loi sur la presse serait déposé dès l'ouverture de la session.

M. Calmon, reprenant l'interpellation de M. Philipoteaux, soutient que des journaux tels que le *XIX^e Siècle* et l'*Union libérale de Seine-et-Oise* ont été frappés par erreur.

M. Tailhand lui a promis d'examiner cette question.

M. Tirard, revenant sur les arrestations de Marseille et de Lyon, et rappelant les nombreux arrêts de non-lieu qui les ont suivis, a prétendu que de tels actes étaient des violations de la liberté individuelle.

M. Tailhand, après avoir déclaré qu'il ré-

pondrait à cette interpellation uniquement pour éviter que l'opinion publique ne soit point égarée par des plaintes faites sans doute de bonne foi, mais reposant sur des faits inexacts, a répliqué qu'il prenait l'entière responsabilité des poursuites exercées à Marseille. Cette procédure, commencée sous M. Thiers, a révélé des faits d'une gravité qui ne permettait point de fermer les yeux, alors qu'on poursuivait les crimes de Pia. Toutes les fois que les charges ont paru insuffisantes, il a été rendu des ordonnances de non-lieu ; mais il y a des crimes de droit commun assez graves pour entraîner des condamnations sévères allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. M. le ministre, rappelant la révocation du commissaire de police à Marseille, a ajouté que les faits qui avaient amené cette révocation n'étaient pas assez graves pour motiver des poursuites contre ce fonctionnaire. Quant aux affaires de Lyon, M. Tailhand s'est contenté de déclarer que le juge d'instruction avait conclu au renvoi devant un conseil de guerre, après avoir informé régulièrement.

M. Picard a parlé à son tour de ces mêmes arrestations. Il s'est plu à reconnaître que les nombreuses ordonnances de non-lieu rendues témoignent de la loyauté des juges, mais en déclarant regrettable qu'il fût fait de pareilles razzias pour exercice illégal du pouvoir, alors que quatre années se sont écoulées depuis ces faits. J'ai été très-ému, a ajouté M. Picard, en apprenant qu'on avait condamné à cinq ans d'emprisonnement un déporté du 2 décembre rencontré à Marseille par un agent politique.

Ces paroles ont fait entrer M. Buffet dans les débats. L'honorable président a réclamé énergiquement, il voit des attaques contre les arrêts de la justice, attaques d'autant plus fâcheuses que M. Picard est un jurisconsulte. Ce dernier a demandé alors si les accusations portées contre M. Etienne par le commissaire du gouvernement étaient bien exactes.

M. Tailhand lui a répondu qu'il ne pourrait l'affirmer, car le commissaire du gouvernement a été induit en erreur sur cer-

tains points. Du reste, les arrêts rendus par la justice militaire n'ont pas donné tort à la justice civile, par qui les poursuites ont été commencées. Enfin, M. le ministre a répété que ces poursuites n'avaient eu aucun but politique, ajoutant que personne n'était plus porté que lui à défendre la liberté individuelle, la première.

Ce langage n'a point contenté M. de Mahy ; renouvelant les attaques de M. Picard, il a interpellé M. Buffet en des termes qui ont soulevé de vives réclamations. Sur la réponse du ministre qu'il n'admettait point que le temps assurât l'impunité avant que la prescription fût acquise, M. de Mahy est passé à une autre question et a demandé le déplacement du préfet des Alpes-Maritimes.

M. Tailhand lui a répondu que le gouvernement était entièrement libre dans ses appréciations concernant la conduite des préfets.

La séance s'est terminée sur une dernière question de M. Picard demandant si le gouvernement avait formé le projet de faire élire les conseils municipaux le mois prochain, et comment il conciliait cette décision avec l'esprit de la loi de 1874, qui veut que la loi municipale soit votée avant l'élection des conseils.

M. Tailhand a répondu qu'il n'avait pas encore été délibéré sur ce point, et M. Grivard a ajouté que le gouvernement trancherait la question sous sa responsabilité.

M. Picard a répliqué que l'interprétation de la loi de 1874 appartenait à l'Assemblée nationale qui l'a faite.

La séance est levée à 4 heures.

Chronique générale.

On lit dans la correspondance romaine de l'Agence Havas :

« A la suite du départ de l'*Orénoque*, le gouvernement anglais a rappelé M. Gerboise, secrétaire de légation, qui faisait fonction d'agent diplomatique auprès du

Vatican, depuis que le dernier titulaire de ce poste, lord Odo Russell, avait été chargé d'autres missions à Versailles pendant la guerre, ensuite à Berlin. Par cet acte, le cabinet Disraeli donne satisfaction au parti protestant anglais, dont il recherche particulièrement les suffrages.

» Aujourd'hui, de toutes les grandes puissances, il n'y a plus que la France et l'Autriche qui soient représentées auprès du Saint-Siège. L'Allemagne conserve encore, dans son budget des affaires étrangères, le crédit pour un ministre plénipotentiaire et un secrétaire de légation auprès du Vatican ; mais elle a suspendu ses relations directes avec le Saint-Siège, depuis le refus de ce dernier d'accepter le cardinal de Hohenlohe comme ambassadeur de l'empire allemand.

» La Russie, qui avait une légation régulière à Rome, l'a retirée le 9 février 1866, à la suite de l'audience, restée fameuse, à la fin de laquelle le Pape bannit de sa présence M. de Meyendorf, le ministre russe. Un an plus tard, le conseiller de légation, M. de Kapnist, fut envoyé à Rome comme agent officieux de la Russie. Mais l'encyclique du Pape, au sujet de l'oppression de l'Eglise catholique en Lithuanie, rompit encore une fois les relations diplomatiques de la cour de Russie avec la cour romaine, et, depuis, elles n'ont pas été reprises.

» Parmi les petits Etats, la Belgique, le Portugal, la Bavière et Monaco sont représentés à Rome. La Hollande avait aussi, jusqu'en février 1872, une légation auprès du Saint-Siège, qui a été supprimée par un vote de la Chambre des députés, mais la cour pontificale a conservé son représentant à La Haye, M^{rs} Bianchi, et il y a même encore à Amsterdam et à Rotterdam des consuls pontificaux.

» Parmi les Etats américains, le Brésil, la Bolivie et quelques autres républiques hispano-américaines, entretiennent des représentants accrédités auprès du Saint-Siège.

N'y a-t-il point lieu de s'inquiéter de cette correspondance ?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

BARBE-BLEUE EN CHINE.

(Suite.)

On suppose aisément que celui-ci n'était pas pressé de détourner la conversation du cours qu'elle avait prise par hasard. Sans se nommer, il sonda adroitement son nouvel ami sur cette fameuse théorie matrimoniale dont Poo-Poo était l'inventeur ; ici, Ho-Fi se répandit en éloges ampoulés ; il déplora l'ignorance et la sottise des Chinois qui avaient fermé les yeux à cette lumineuse théorie : « Pour moi, s'écria-t-il, tandis que son interlocuteur savourait avec délices chacune de ses paroles ; pour moi, si vous me demandiez quel est le plus grand des sages anciens et modernes, je répondrais : Poo-Poo ! Si vous me demandiez qui est-ce qui a inventé la théorie la plus profitable au

bonheur du genre humain, je répondrais : Poo-Poo ! Si vous me demandiez quel est le mot synonyme de philosophie, je répondrais : Poo-Poo ! Je ne doute pas qu'il ne vienne un temps où ce nom terminera toutes les discussions, et où ces deux syllabes Poo-Poo tiendront lieu d'argument et de raison suprême.

Bien que, après un tel discours, sa modestie dût en souffrir, le philosophe se fit connaître à son enthousiaste admirateur. Ce jour-là, Ho-Fi dina avec Poo-Poo, et tous deux se régalaient du quartier de foin.

Ho-Fi, s'étant insinué dans les bonnes grâces du père, chercha à gagner celles de la fille. Il fit part de ses intentions à Poo-Poo, et celui-ci fixa le jour où l'entrevue aurait lieu, cérémonie que la sagesse défendait de trop précipiter.

Ho-Fi vint, il vit, il vainquit, ou plutôt il vint, elle vit et il vainquit. Sa mise était d'une élégance recherchée. Il avait choisi les couleurs qu'il savait être les plus agréables à So-Sli. Sa robe de soie cramoisie couverte de riches bordures, et son câble,

étaient tels que la femme d'un lord eût été vaine de les porter. Son bonnet sortait des mains d'une des premières modistes de Pékin, et la fraise, qui faisait partie de son costume de gala, était d'un haut prix. Sa noire touffe de cheveux était soigneusement tressée et lui pendait sur le dos. Il avait autour du cou un collier de perles. Sa casquette était pleine des essences les plus rares, et il tenait à la main un éventail qu'il agitait avec une grâce particulière.

Cet extérieur galant produisit une impression favorable sur So-Sli, laquelle était elle-même amoureuse de toilette. Elle portait habituellement une longue robe verte et bleue sur une veste cramoisie. Ses pantalons étaient toujours de la coupe la plus nouvelle. Elle dépensait beaucoup d'argent pour se procurer les pipes les plus élégantes, et se piquait de savoir choisir le meilleur tabac.

L'adroit Ho-Fi n'épargna rien pour assurer son triomphe ; il procura à la belle capricieuse mille flatteries délicates : il lui offrit une tabatière d'or, un barbet chinois, et par-dessus tout cela son cœur et sa main. Les

flatteries, la tabatière, le barbet, le cœur et la main de Ho-Fi, So-Sli accepta tout.

Ils furent mariés, et Ho-Fi alla recevoir pour la septième fois le cadeau de noce dont le gratifiait son céleste cousin, le sublime empereur de la Chine.

Poo-Poo se félicitait d'avoir enfin mis en pratique la lumineuse théorie dont il était l'inventeur, et d'avoir trouvé un gendre qui partageait ses idées philosophiques et son goût pour les quartiers de foin.

Quinze jours s'écoulèrent avec la rapidité d'un moment. Un jeune couple, s'oubliant dans le bonheur, ne compte pas les heures ; les deux époux n'étaient occupés que du soin de se plaire mutuellement. S'il s'élevait entre eux des contestations, c'était lorsque l'un voulait forcer l'autre d'accepter les meilleurs morceaux du renard, du furet, ou tout ce qui composait leurs appétissants petits repas de chaque jour.

On eût dit que Ho-Fi ne pouvait pas consentir à se séparer pour un instant de sa femme bien-aimée. Cependant un matin il prit sur lui de faire une courte absence, et il

Il est facile de voir que, sous couleur de donner des informations sur l'état des représentations diplomatiques des diverses puissances auprès du Saint-Père, l'énumération des faits ci-dessus est autre chose qu'un simple énoncé dont on n'aurait ni à remarquer les rapprochements ni à signaler les conséquences.

L'on ne peut oublier, en effet, qu'au temps où l'on voulait transporter de Florence à Rome le ministre français près de Victor-Emmanuel, on procéda de la sorte à un mouvement d'opinion dont s'arma M. Thiers pour établir que la France ne pouvait faire autre chose que ce qui était fait par la plupart des grandes puissances.

Déjà, dans le XIX^e Siècle, M. About s'exerce sur ce thème, avec sa grâce habituelle, à son genre ordinaire de divertissements. Il veut bien admettre que le Pape étant le chef des catholiques, ceux-ci ont le droit d'être représentés auprès de lui ; mais c'est l'avis de M. About que cette représentation ne peut être ecclésiastique. « La diplomatie, dit-il, est chose terrestre ; il faut la réserver pour le service des relations politiques ; elle n'a rien à voir dans le royaume des cieux. » Sur quoi notre Arlequin piroquette et tire sa grimace au public émerveillé.

En réponse à ces gentillesses, il serait superflu de faire remarquer que le soin des intérêts spirituels réclame quelque action de la diplomatie au domaine des choses temporelles, ne fût-ce que pour assurer la liberté d'un enseignement qui engage les consciences, et qui, partout, inquiète à ce titre l'Etat persécuteur ; mais ces considérations, pour être graves, sont peut-être au-dessus de l'esprit d'un écrivain qui se pique d'en faire si grande dépense.

L'Événement contient la note suivante :

« Non-seulement toutes les difficultés qui existaient entre l'Espagne et la France ont aujourd'hui disparu, mais nous croyons savoir que depuis quelques jours les meilleures relations se sont établies entre le gouvernement français et l'ambassade d'Espagne, le pouvoir exécutif de Madrid et notre ambassadeur dans cette capitale.

« Une entrevue fort amicale a eu lieu entre le général de Cissey, ministre intérimaire des affaires étrangères, et M. de Vega Armijo. Celui-ci n'a pas même dit un mot de l'incident de la Nieves, qui est complètement vidé.

« Nous pouvons ajouter que M^{me} la marquise de Mac-Mahon a fait ces jours derniers visite à l'ambassade d'Espagne, et non-seulement l'ambassadeur d'Espagne, mais encore la marquise de Vega Armijo, son fils, le comte de San Bernardo, et un des secrétaires d'ambassade, sont invités au dîner qui doit avoir lieu mardi prochain à l'Elysée.

« A Madrid, M. de Chaudordy et le comte de Larocheffoucauld, secrétaire d'ambassade, ont non-seulement dîné à la table du maréchal Serrano, mais encore ont assisté à plusieurs de ses réceptions.

« Comme on le voit, le gros orage qui

semblait menacer du côté de l'Espagne est complètement dissipé. »

Les journaux officiels signalent les discours prononcés par le préfet de la Seine-Inférieure et par M. Ancel, président du conseil général, à un dîner auquel assistait l'amiral Montaignac. Ces discours sont à l'honneur du septennat et du maréchal de Mac-Mahon. Dans la Charente, à un dîner donné pour fêter l'inauguration du pont de la Meuse, M. Mathieu-Bodet, ministre des finances, a prononcé une petite allocution dans le même sens.

D'autre part, les journaux républicains signalent une harangue de M. Ernest Picard, prononcée dans une soirée tout intime en vue de la publicité. On devine ce qu'a pu dire à ses collègues de la Meuse l'ancien membre du 4 septembre. Il a fait son éloge et celui de la République, à laquelle il a promis l'avenir.

On se rappelle que M. Dahirel avait adressé à ses électeurs une lettre pour déclarer que le mauvais état de sa santé ne lui permettait pas de prendre part aux futurs travaux de la Chambre. Il les consultait sur le point de savoir si le moment serait favorable pour tenter une nouvelle élection dans le Morbihan, et si la cause légitimiste n'aurait pas, par suite, à souffrir de sa démission de député. Cette question a été examinée par le comité électoral du Morbihan, qui a décidé que M. Dahirel doit conserver son mandat.

Voici la lettre que M. Emile Ollivier vient d'adresser à M. Léonce Dupont, rédacteur du *Gaulois* :

« Rome, 25 octobre.

« Mon cher Dupont,

« Je vous demande un petit service. Je lis dans les journaux italiens une note envoyée par je ne sais qui, disant que je viens d'adhérer à la politique du prince Napoléon par une lettre adressée au *Patriote de la Corse*. Or, la lettre reproduite récemment par ce journal est de mai 1873 et non d'octobre 1874, et ne se réfère en rien à la politique du prince Napoléon. A l'égard de cette politique, mes sentiments sont toujours ceux que j'ai exposés à tout venant, et particulièrement à M. Rouher, pendant son séjour à Paris.

« J'y suis étranger et je ne l'approuve pas ; vous m'obligerez en insérant cette rectification dans le journal le *Gaulois*. Je serai peut-être obligé de m'expliquer, un jour, sur toute cette situation ; mais le moment n'est pas encore venu.

« Affectueusement à vous,

« Emile OLLIVIER. »

Un sieur Raymond Bergès, de Toulouse, vient de jeter l'effroi dans cette ville en assassinant quatre personnes.

D'après les détails fournis, ce quadruple assassinat paraît être l'œuvre d'un fou, et

l'instruction judiciaire qui se poursuit confirmera sans doute bientôt cette opinion, que les faits eux-mêmes semblent démontrer de prime abord. Cependant, la morale publique n'en est pas complètement désintéressée. En signalant le meurtrier comme un fou, les journaux ont indiqué la cause de cette sanguinaire folie : ce malheureux suivait depuis quelque temps un cours de spiritisme, et il a déclaré avoir été tourmenté par les esprits pendant la nuit qui a précédé le crime.

Il y a des lois répressives contre les magiciens et les sorciers, ces lois ne s'appliqueraient-elles pas aussi bien aux spirites ? Le spiritisme ne peut-il pas être considéré avec raison comme une nouvelle forme de la sorcellerie ou de la magie ?

Il faut croire que, dans la pratique, l'autorité ne le juge pas ainsi, car le cours de spiritisme où l'auteur du quadruple assassinat a trouvé la folie avait lieu publiquement à Toulouse depuis fort longtemps, dans une maison du boulevard de Strasbourg, n° 39, en un quartier assez central pour ne point échapper à la surveillance.

Ce cours était donc toléré, le sera-t-il encore après les terribles résultats qu'il vient de produire ?

Les fous de l'espèce de celui-ci sont d'autant plus dangereux qu'ils appartiennent à la catégorie de la folie lucide, et qu'aucune altération organique ne trahit leur état dangereux avant l'accomplissement d'un acte insensé.

Ce sont surtout les époques troublées et révolutionnaires qui suscitent ces fous de la pire espèce, et ils abondent dans la nôtre plus particulièrement, car jamais peut-être l'humaine raison n'avait été soumise à de plus cruelles épreuves, et le chaos social n'avait atteint le degré de confusion et d'obscurité où nous sommes plongés. C'est à présent que nous recueillons tous les fruits amers de l'arbre planté par nos pères.

Les crimes modernes ont un caractère qui marque au plus haut degré le désordre moral de la société. Ceux qui n'ont pas l'intérêt pour mobile sont rarement le produit de passions qui puissent se justifier par quelque côté généreux ; et, parmi les prévenus de nos cours d'assises, il ne s'en trouverait peut-être pas un qui pût dire comme Oreste :

Pour être criminel, me crois-tu sans vertu ?

Le dissolvant révolutionnaire a fait sur les âmes des ravages analogues à ceux des poisons minéraux sur les organes ; il en a détruit les facultés essentielles et les a réduites à l'anéantissement ; de sorte que l'instinct brutal a seul survécu, et qu'il est réel, comme quelqu'un eut le courage de l'exprimer dans un congrès de démocrates : que l'homme déstitué de religion est la plus redoutable des bêtes féroces.

Je vais à une chasse d'homme, répondait Bergès, l'auteur du quadruple assassinat, à son voisin qui lui demandait où il allait avec son fusil.

Il y a quelque temps, un homme du peuple qui exerçait des cruautés sur un chat et

le faisait périr dans les flammes du pétrole dont il l'avait enduit répondait froidement aux observations des témoins de cette scène d'horreur, qu'il ne traiterait pas autrement certains hommes, et qu'il espérait bien un jour pouvoir se donner ce plaisir.

Le fait dénoncé par les journaux attirera l'attention de la police, mais ce misérable ne fut point retrouvé et resta impuni.

NOTRE SITUATION MILITAIRE.

Sous ce titre, *Aperçu sur notre situation militaire*, le général du Temple, député de l'Ille-et-Vilaine, publie un article dont voici un extrait :

« Je m'étais abstenu jusqu'ici de traiter la question militaire. J'attendais de voir parler les maîtres. Je pensais que, si les officiers généraux de terre et de mer s'étaient montrés insuffisants pour la grande tâche de résistance à l'ennemi, il allait peut-être surgir dans le cabinet quelque haute intelligence venant jeter un grand jour sur la matière.

« Ne voyant rien venir, voyant persister dans de tristes errements, attribuer à des causes futiles et secondaires ce qui tient à une situation morale détestable, je n'hésite plus : l'ennemi est à nos portes, nous presse et nous enserme. Je crie la vérité à mon pays.

« Je ne suis pas un général promu après de longs et de grands services. Je n'ai pas été à Tours demander un grade, j'ai couru au feu, et l'on m'a prié de commander plus de troupes que n'en commande un général dans un temps, dans un lieu où peu de gens, après tout, se souciaient de le faire. Ce n'était pas dans une petite guerre que l'on fait à son heure, encouragé par le pays qui vous aide de toute sa puissance ; c'était pas dans un camp, dans un état-major, c'était au milieu des populations, ayant tout à créer, à improviser, et cela devant l'ennemi qui venait d'écraser nos armées.

« Toute ma vie, au milieu des marins ou des soldats, j'ai travaillé et fait la guerre presque avec passion, partout où je l'ai pu. N'ayant jamais craint que Dieu, que je n'ai pas toujours assez craint, n'ayant jamais rien demandé, n'ayant jamais même réclamé que contre l'injustice portée jusqu'à l'outrage, j'ai pu juger froidement, car je n'étais troublé ni par la peur ni par l'intérêt.

« Si je parle ainsi de moi, c'est afin de mettre à néant, à l'avance, toute réclamation sur ma compétence. Il est naturel qu'un homme que les événements ont fait sortir de l'obscurité qu'il aimait, donne ses titres à être écouté. Encore ne le fait-il que parce qu'il s'agit du salut de son pays.

« Tout le monde a pu remarquer quel soin l'on prenait, dans les derniers temps de l'empire, de la vie du soldat. Soit pour faire de la popularité, soit par suite de cette mollesse qui nous envahit, on ne parlait que d'armes perfectionnées pour tirer de loin sans s'exposer, de retranchements pour se mettre à l'abri. On apprenait aux hommes à se coucher, à se cacher. Pendant que la discipline se relâchait et que le premier sol-

s'en alla dans la ville. Dès qu'il fut de retour, il tira, d'une bourse en filet qui tient lieu de poche aux Chinois, un petit paquet de thé.

— Chère So-Sli, dit-il d'une voix tendre, j'ai un ami qui excelle dans la culture des plantes ; il a réussi à obtenir des bananes de ses orangers, et à convertir des ananas en groseilles. Un jeune arbre à thé vient d'être l'objet de tous ses soins ; après l'avoir planté de ses propres mains, il l'a arrosé lui-même, taillé lui-même ; enfin, il n'a rien négligé pour en faire un chef-d'œuvre de culture. Cet arbuste n'a encore produit que deux onces de thé : l'une a été présentée en hommage à l'empereur, mon céleste cousin ; l'autre m'a été offerte, et je l'ai destinée à ma chère So-Sli. Si vous m'aimez, fille brillante de Poo-Poo, faites-en une infusion et buvez-la.

— Mon cher époux, répondit So-Sli, je n'accepterai point le fruit d'une plante si rare et si précieuse, ce sera donc pour vous... Voici assurément des feuilles de thé très-curieuses, ajouta-t-elle en ouvrant le paquet, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'elles

ressemblent aux feuilles ordinaires... Quelle est cette poussière que je vois dessus ?

— Cela ! répondit Ho-Fi avec indifférence, c'est un duvet particulier aux feuilles de l'arbuste en question : c'est justement ce qui leur donne tant de vertu... Promettez-moi, So-Sli, que vous prendrez cette infusion ; c'est pour vous que je me suis procuré ce thé délicieux. Un refus montrerait que vous vous souciez peu de mes présents.

En parlant ainsi, Ho-Fi versait de l'eau bouillante sur les feuilles dont il venait de vanter les qualités ; et, au bout de quelques minutes, cet époux attentionné offrit à sa femme une tasse en porcelaine soigneusement remplie jusqu'au bord. So-Sli insista pour qu'il bût à sa place ; mais il s'en défendit avec opiniâtreté ; un charmant combat s'éleva entre eux à ce sujet ; chacun voulant laisser à l'autre la volupté d'une boisson si exquise. So-Sli refusa d'abord positivement de profiter de l'abnégation de son mari ; mais, cédant peu à peu, elle dit qu'elle consentirait à accepter une seule gorgée, puis elle déclara que, s'il buvait la moitié de la tasse,

elle prendrait le reste. C'était sans doute une proposition raisonnable ; pourtant Ho-Fi la rejeta obstinément. Il exigea que sa chère femme gardât pour elle seule la tasse entière, ou du moins qu'elle bût la première gorgée. Ce débat aimable s'envenimait peu à peu. L'accent de l'impatience et de la colère commençait à remplacer chez Ho-Fi celui de la tendresse et de la plaisanterie... So-Sli se leva, prit la coupe, et s'approchant d'une fenêtre ouverte, elle jeta en dehors l'infusion, disant que puisqu'elle avait été la cause d'une querelle, ni l'un ni l'autre ne la boiraient.

Ce nuage se dissipa bientôt, et les jours suivants les deux époux prirent ensemble le thé en parfaite intelligence. Un soir, comme ils étaient occupés de cette affaire importante, Ho-Fi, qui venait d'avalier sa première tasse, remarqua que le thé n'était point aussi bon que de coutume, et, employant l'imprécation usitée en Chine, il souhaitait une racine pourrie à l'arbre qui l'avait produit.

— Comment ! s'écria So-Sli avec un sourire malicieux : après toutes les peines que votre

pauvre ami s'est données ! après le soin qu'il a eu de le planter, de l'arroser ! voilà un souhait bien cruel !

Ho-Fi poussa vivement sa coupe, et son visage jaune pâlit.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-il. — Je vous l'avais bien dit, mon cher époux, répliqua So-Sli en continuant de rire : j'avais juré en moi-même que le thé que vous m'aviez apporté serait pour vous seul, et lorsque je feignis de le jeter par la fenêtre, je le versai dans un plat qui se trouvait un peu au-dessous en dehors. C'est ce même thé que je viens de vous servir. Je regrette qu'il ne soit point de votre goût.

A cet aveu, Ho-Fi devint tout blême : son visage fut contracté par ce qu'on pouvait appeler une affreuse grimace ; sa queue se redressa de frayeur et resta dans une position horizontale ; sa bouche s'ouvrit comme pour rejeter ce qu'il avait bu ; ses lèvres s'avancèrent en exprimant l'horreur et le dégoût, et toute sa personne offrit l'image de la consternation.

(La suite au prochain numéro.)

dat du monde manquait chaque jour de respect à ses officiers, ceux-ci ne s'ingéniaient qu'à lui procurer les moyens de ne pas se faire tuer. Ce n'était pas nécessaire, c'est la seule chose, hélas ! que l'homme sache trouver d'instinct.

La guerre s'engage, et après quelques combats où la vieille vaillance française se montre çà et là, l'on ne songe plus qu'à se réfugier dans les villes fortes, l'on court ainsi à des désastres inouïs. Au lieu de pousser en avant, même follement, et de réveiller par quelque action d'éclat le courage national, on ne parle que de lignes de retraite, on coupe les ponts, les routes, et l'on ne tient nulle part.

La guerre terminée, au lieu de chercher en soi la cause des défaites, les soldats la rejettent sur les généraux, les généraux sur les soldats, le plus grand nombre sur le manque d'organisation, sur la défectuosité des armes. En supposant ces deux dernières causes réelles, le premier soin eût été d'y remédier.

Ni le temps ni l'argent ne nous ont manqué pour cela, et l'ennemi qui, d'après nous, avait tant d'avantages, a su employer l'un et l'autre. D'où vient donc que l'on dise : Nous ne sommes pas prêts. Ah ! si après tant de défaites et d'humiliations, nous ne sommes pas encore prêts, nous ne le serons jamais.

Avant d'aller plus loin, il est utile de mettre un terme à des récriminations qui paraissent mettre à la charge de l'Assemblée cette lenteur inexplicable. Non, cette Assemblée, d'ailleurs coupable d'inexcusables défaillances, n'est pas répréhensible en ceci. Elle s'est toujours montrée je dirai unanime pour tout accorder. Au gouvernement seul, je le dis hautement, peuvent être, depuis la fin de la guerre, imputés ces dangereux retards. Si les républicains ont pu être accusés avec raison de s'être, par esprit de parti, opposés sous l'empire à la création de la garde mobile, que le gouvernement prenne garde : il pourra, après de nouveaux malheurs, être accusé de n'avoir pas su organiser les cadres de l'armée active et de n'avoir pas voulu organiser l'armée territoriale. ...

La Patrie fait l'observation suivante sur la remarquable et vigoureuse lettre de M. F. Du Temple :

M. Du Temple, député d'Ille-et-Vilaine, adresse à l'Univers un aperçu sur notre situation militaire. Nous avons lu cet aperçu avec beaucoup de soin, et il nous a paru que M. Du Temple était une sorte de croisé moderne, et que son appréciation de notre patriotisme, quelque dure qu'elle soit pour nous, ne manquait ni de justesse ni de justice. ...

La Patrie nous permettra de lui faire remarquer que, sur un pareil sujet, du moment où l'on ne manque ni de justesse ni de justice, on ne peut être trop dur. Au fond, c'est l'avis de la Patrie, car après avoir cité divers passages de la lettre de l'honorable député, elle ajoute :

« Nous en avons prévenu nos lecteurs. L'appréciation de M. Du Temple est véritablement fort dure pour nous. Mais est-il bien possible de nier qu'il n'y ait pas dans cette appréciation un fond de pénible vérité ? »

Etranger.

AFFAIRE D'ARNIM.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

Londres, 29 octobre.

Les journaux publient le texte de la correspondance échangée entre M. de Bulow et le comte d'Arnim, avant l'arrestation de ce dernier.

Une première lettre de M. de Bulow accuse réception de quatorze documents et en réclame d'autres.

M. d'Arnim répond qu'il n'est pas soumis au contrôle du ministre des affaires étrangères, puisqu'il est en disponibilité ; mais il n'hésite pas à déclarer qu'il n'a détourné aucun document.

Ceux qu'il garde ne pouvaient pas être officiels puisqu'il lui eût été impossible de les montrer au personnel de l'ambassade sans ruiner son autorité ; ils étaient purement personnels et avaient trait à une prétendue

conspiration qu'auraient ourdie contre M. de Bismark le comte d'Arnim et une personne liée aussi intimement que possible avec l'empereur.

M. de Bulow, dans sa réponse, maintient que M. d'Arnim dépend toujours du ministère des affaires étrangères.

Le comte d'Arnim soutient le contraire, et s'appuie pour cela sur le texte de la loi d'empire ; il ajoute qu'il aurait pris lui-même l'initiative d'une action judiciaire s'il n'avait été arrêté par le scrupule d'intenter un procès aussi préjudiciable à l'intérêt du service public. Il laisse au ministère des affaires étrangères le soin d'établir légalement ses droits aux documents contestés.

Dans une dernière lettre, le comte d'Arnim renonce à toute controverse, quoiqu'il n'accepte pas les conclusions de M. de Bulow, n'ayant aucun intérêt à éviter des poursuites disciplinaires et même criminelles.

PROCÈS KULLMANN.

Tentative d'assassinat sur le prince de Bismark.

Wurtzbourg, 29 octobre.

La très-petite salle où a lieu le procès Kullmann était remplie dès 8 heures et demie. Elle contient en tout 200 personnes environ. L'espace destiné au public a été envahi en quelques minutes, et il n'y reste plus la moindre place.

Environ 70 personnes sont encore entrées grâce à des cartes spéciales, et se sont placées où elles ont pu. La presse étrangère et allemande est représentée par une quarantaine de correspondants. On a la plus grande peine à placer les témoins.

À 9 heures, la cour entre dans la salle d'audience. Le conseiller de cour d'appel Hans, président, les conseillers de tribunal de district Müller et Laenser, juges, MM. Kirchgassner et Kraemer, assesseurs, M. Ruedel, procureur du roi, et l'avocat Gerhard, défenseur d'office de Kullmann, entrent successivement.

L'accusé est aussi amené par quatre gendarmes et, après que le président a lu les prescriptions concernant l'addition de jurés supplémentaires, il est procédé à la formation du jury. L'accusé déclare qu'il ne veut faire récuser aucun juré.

Les jurés qui sortent de l'urne comme non-récusés sont :

MM. Holzapfeld, agriculteur, Bingr, tanneur, Riedimann, agriculteur, Fackelmann, bourgmestre, Bauer, agriculteur, Sattler, magistrat, Rosa, commerçant, Dahlem, brasseur, Schleier, agriculteur, Hegg, meunier, Fischer, fabricant, Engelhardt, commerçant, et le juré supplémentaire Kilsani, maître tailleur.

Kullmann répond ensuite à la question du président qui lui demande s'il connaît personnellement les jurés, et il est ensuite procédé à la lecture du jugement de mise en accusation et de l'acte d'accusation.

Le prince de Bismark a écrit une lettre des plus courtoises au comte Arnim-Boitzembourg, jusqu'à présent gouverneur de la Lorraine, en le priant de continuer, en cette qualité, ses services au gouvernement. Le comte a nettement refusé. Le comte Hermann Arnim n'attend, à Lisbonne, que l'arrivée de son successeur pour cesser ses fonctions d'ambassadeur en Portugal.

La Nouvelle Presse libre, de Vienne, ayant publié une correspondance dans laquelle on reprochait au prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, d'être cause des mesures prises contre le comte d'Arnim, le prince de Hohenlohe a adressé à la feuille viennoise une lettre dans laquelle il déclare n'avoir fait que son devoir en faisant connaître à son gouvernement l'absence des pièces adressées de Berlin à son prédécesseur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le Courrier de Bayonne :

« Un fait assez curieux. Il est arrivé à Bayonne, venant d'Allemagne, en transit, cinq tonneaux contenant ensemble quarante-cinq selles qui portent l'indication suivante : Arçonnerie de Saumur. Ces selles, qui ne sont pas neuves, proviennent de nos désastres de Sedan et de Metz ; elles ont été vendues par les Allemands pour le compte des carlistes. Si par hasard elles parviennent à leur destination, le gouvernement es-

pagnol dira-t-il qu'elles ont été expédiées de notre fabrique de Saumur ? »

Le Messager d'Indre-et-Loire rectifie quelques lignes de l'article consacré à la famille des O'Neill.

Cette famille compte en France, dit-il, un nombre assez considérable de représentants, et la race de Neill le Grand n'est pas près de s'éteindre.

C'est à la suite du roi Jacques II que s'établirent en France les descendants du grand Henri O'Neill. Depuis cette époque, ils n'ont cessé de consacrer à leur noble patrie, dans la marine, l'armée, l'administration, les grandes et nobles qualités de leur race.

Le chef de cette illustre famille est aujourd'hui M. O'Neill de Tyrone, conseiller de préfecture du département de la Seine, et qui a été sous-préfet de Saumur pendant dix-huit ans, de 1852 à 1870.

Un grave accident est arrivé samedi soir à un négociant de Sablé, dans les circonstances suivantes :

M. Darles, marchand de chiffons en gros à Sablé, était en tournée à Evron (Mayenne) pour réception de marchandises, et revenait à pied, vers sept heures et demie du soir, du four à chaux de Rochemadeau, se dirigeant vers celui de la Croix-Rouge, près de la gare d'Evron. S'étant, par une circonstance fâcheuse, trompé de chemin, en prenant la gauche de la rampe du four de la Croix-Rouge, alors qu'il fallait prendre la droite, ce malheureux s'est précipité dans une ancienne carrière, à une profondeur de dix mètres.

Ayant perdu connaissance et s'étant démis l'épaule gauche, M. Darles est resté dans cette triste position jusqu'au lundi suivant, une heure de l'après-midi. Aussitôt retrouvé, on le fit transporter chez M. Talva, employé aux fours, où les premiers soins lui furent donnés par M. Desnos, docteur-médecin à Evron, assisté plus tard de M. le docteur Janin, ancien médecin en chef des hôpitaux du Mans. Ces docteurs ayant permis son transfèrement à son domicile, M. Darles fut ramené mercredi à Sablé. Aujourd'hui, son état s'est beaucoup amélioré. (Commerce de Sablé.)

DEUX ASPHYXIÉS.

Le 17 octobre, un bien triste accident, arrivé dans des circonstances extraordinaires, avait lieu dans la commune de Gené, près Segré.

Il y a environ un an, un puits de 35 pieds de profondeur avait été creusé à la ferme de la Chouanrière, et le propriétaire, jugeant à propos de faire continuer ce travail, s'adressa dans ce but à un ouvrier de Sainte-Gemmes-d'Andigné, nommé Brisset, lequel se faisait aider par un jeune homme du nom de Chauvin, métivier à la ferme. Celui-ci descendit le premier au fond du puits ; mais, quelques instants après, Brisset, resté sur le bord, n'entendant plus aucun bruit, l'appela à différentes reprises, et, fort étonné de ne recevoir aucune réponse, voulut aller voir ce qu'il devenait. Le même phénomène se reproduisit. Bientôt un silence profond régna dans le puits et, comme le premier, cet homme ne répondit pas aux interrogations qui lui furent faites.

Un troisième individu, de la ferme, se fit descendre, attaché dans un seau, pour aller porter secours à Chauvin et à Brisset et se rendre compte d'un fait qui paraissait si étrange. Il n'était pas parvenu au fond qu'il poussa un cri de détresse et tomba évanoui. Comme on le remontait, il reçut de très-graves contusions, sa tête et ses membres inertes frappant contre les parois du puits.

Quant aux deux autres, la mort avait été instantanée. Il fallut les retirer avec une araignée, et, lorsque le médecin arriva, il n'eut à constater que l'asphyxie causée par des gaz malsains s'échappant de la terre en cet endroit.

Brisset était père de deux enfants en bas âge.

(Mercure segréen.)

On lit dans l'Echo de la Vienne :

« Dans la soirée du vendredi 16 octobre, une jeune fille, nommée Louise Guilbon, âgée de dix-huit ans, venant de Ruffec et allant à Gençay, déclarait à M. le commissaire de police de Poitiers que, vers quatre heures environ, elle avait été attaquée près de Bois-Seguin par deux hommes, dont l'un l'avait menacée d'un coup de couteau et lui avait demandé son argent ; surprise par cette brusque agression, elle s'est écriée : à moi ! à moi ! en abandonnant à ce malfaiteur la somme de 2 fr. sur les 2 fr. 45 que contenait sa bourse ; alors ces deux individus se

sont enfuis à travers bois, et cette jeune personne a pu continuer sa route jusqu'à Civray.

Les mesures prises par M. le commissaire de police et les signalements de ces deux individus, donnés par cette fille, ont amené, dans la même soirée, l'arrestation d'un personnage de nationalité étrangère ; cette arrestation a été opérée par M. Genotain, agent de police ; la personne arrêtée a été ensuite présentée à la jeune fille, qui a affirmé la reconnaître pour être un de ses agresseurs.

Une enquête est commencée ; la justice informe. L'inculpé nie énergiquement les faits dont on l'accuse ; ses antécédents, dit-on, laissent à désirer. »

Nous apprenons avec plaisir, dit le Journal de Maine-et-Loire, que l'emploi du zinc, préconisé par M. Lesueur, pour préserver les chaudières à vapeur contre les dépôts rédimentaires, vient de recevoir son application à l'arsenal de Versailles.

Le retrait des billets de banque de 5 fr. est à peu près terminé ; ce n'est que de temps en temps qu'on en voit encore quelque un s'aventurer timidement dans la circulation commerciale. Aussi certaines personnes se sont imaginées que lesdits billets n'avaient plus cours et qu'on avait le droit de les refuser en paiement. C'est une erreur ; les billets de banque de 5 fr. ont cours forcé, et, tant qu'il en existera dans le commerce, ils ne pourront être refusés, la loi étant formelle à ce sujet.

On écrit de Vouvray au Moniteur viticole :

« La récolte des vins blancs est terminée, elle a été splendide ; la qualité, tout le monde est unanime sur ce point, est comparable à celle de 1870.

Les cours ne sont pas encore fixés et aucune affaire n'a encore été traitée. L'excellence de la récolte va bien certainement réagir sur les prétentions des détenteurs ; nous leur conseillons d'être prudents et de maintenir leur prix dans un milieu rémunérateur, mais accessible au commerce. »

THÉÂTRE.

M. Emile Marck, administrateur des théâtres d'Angers et du théâtre de Saumur, nous écrit pour nous prier d'annoncer que, lundi prochain, 2 novembre, sa troupe fera relâche à Saumur, à l'occasion de la fête des morts.

Le lundi suivant, 9 novembre, nous aurons une représentation extraordinaire avec le concours de M^{me} FAVART, l'éminente sociétaire de la Comédie-Française.

Cette représentation se composera de : Une Chaîne, comédie en 5 actes, de Scribe, reprise avec le plus grand éclat, il y a trois mois, à la Comédie-Française, et dont le succès vient d'être interrompu par le congé de M^{me} Favart.

M^{me} FAVART jouera le rôle de M^{me} de Saint-Géran, l'un de ses plus beaux et de ses plus récents triomphes sur notre première scène française.

M. MARCK, premier rôle du théâtre de l'Odéon, jouera celui de Ballandan ; M. CHAVANNES, premier rôle du théâtre des Galeries-Saint-Hubert de Bruxelles, celui de M. de Saint-Géran ; M. DEGARD, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, celui de Clérambeau. — Les autres rôles seront remplis par M. et M^{me} GAUGIRAN, du théâtre d'Angers.

Le spectacle sera terminé par : Le Post-Scriptum, comédie en un acte, d'Emile Augier.

Dans cette pièce, M^{me} FAVART jouera M^{me} de Verlière ; M. MARCK, celui de M. de Lancy.

Le prix des places ne sera pas augmenté pour cette représentation, malgré les frais extraordinaires qu'elle doit occasionner.

Nous reviendrons sur la brillante fête théâtrale du 9 novembre, que nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui.

Dernières Nouvelles.

Bayonne, 30 octobre.

Le bruit courait hier, à Saint-Sébastien, qu'un bâtiment de guerre espagnol aurait tiré des coups de fusil sur un navire marchand français. Les marins espagnols auraient ensuite visité ce navire pour voir s'il ne contenait pas de la contrebande de guerre.

Pour les articles non signés : P. G. DIT.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Inauguration du monument commémoratif du combat de Bagnux; Suisse: vue du Wetterhorn, l'hospice du Grand-Saint-Bernard; un souvenir du siège de Metz: le général Jeanningros fait lacérer les drapeaux de sa brigade, 26 octobre 1870; portrait de M^{me} Adeline Patti; fêtes offertes à S. A. R. le prince de Galles: chasse à courre à Chantilly; embarquement de S. M. l'impératrice de Russie à Calais; exposition de la Société centrale d'horticulture de France; M^{re} Théodoli, camerlingue du vatican, arrêté par des brigands près de Frosinone; la frégate l'Orénoque quittant le port de Civitavecchia; un serviteur discret; Salon de 1874: la Villa Torlonia, à Frascati, près de Rome, tableau de M. J. Castiglione; gardes de police au Maroc. — Rébus, problème d'échecs.

Roman en cours de publication: le Remplaçant, par Henri Conscience. Immédiatement après cette œuvre honnête et charmante, qui sera prochainement terminée, l'Univers illustré commencera la publication de l'Hôtel du Dragon, par Alfred de Bréhat. Par l'intérêt puissant des aventures qui s'y développent, autant que par l'o-

iginalité des types qu'il met en scène, ce roman méritera, nous en sommes certains, d'être placé à côté de Bras armé, des Chasseurs de tiges et des autres romans de l'é-mouvant romancier, qui ont obtenu une fa-veur si légitime.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 90^e fascicule, REQ à RET, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-

lancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueue, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.
M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{re} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — — — — —
3 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	63	15	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	490			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	433	75	1
4 1/2 % jouiss. mars.	88	70	05	Crédit Mobilier.	352	50	12	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	657	50	
4 % jouissance 22 septembre.	77	75		Crédit foncier d'Autriche.	547	50		Société autrichienne, j. janv.	683	75	
5 % Emprunt 1871.				Charontes, 400 fr. p. j. août.	335		3	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1873.	99	90	05	Est, jouissance nov.	528	75	50	Orléans.	295	25	
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	922			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	906	25	6	Paris-Lyon-Méditerranée.	294	50	
Ville de Paris, oblig. 1865-1866.	435			Midi, jouissance juillet.	637	50		Est.	292	50	
1865, 5 %.	471	50	25	Nord, jouissance juillet.	1080		1	Nord.	302		
1869, 5 % t. payé.	805			Orléans, jouissance octobre.	833	75		Ouest.	291	75	
1871, 3 % 70 fr. payé.	377			Ouest, jouissance juillet, 65.	551	25		Midi.	294		
Banque de France, j. juillet.	3980		10	Yendée, 250 fr. p. j. janv. juill.	903			Deux-Charentes.	260		
Comptoir d'escompte, j. août.	350		30	Compagnie parisienne du Gaz.	770			Vendée.	247		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465			Société immobilière, j. janv.	38	75	3	Canal de Suez.	478	75	
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265			C. gén. Transatlantique, j. juill.	338	25	1				
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	813	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (arrête à Angers)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir.
4 — 13 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur.

Le dimanche 8 novembre 1874, à midi,

- 1^o D'UNE MAISON, à Saumur, rue Royale, n° 32, occupée par M. Girault, boulanger. Revenu, par bail authentique, expirant le 25 décembre 1888, 1,100 francs. Mise à prix... 12,000 fr.
- 2^o DU PRÉ DES CINQ-JEUX, situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, divisé en quatre lots et contenant en totalité 1 hectare 76 ares.
- 3^o De 61 ares 36 centiares de VIGNE, divisés en quatre lots, au canton de Monbaril, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
- 4^o D'UN MORCEAU DE VIGNE, au Clos-Pavé, même commune, joignant le chemin et contenant 16 ares 55 centiares.
- 5^o Et d'un autre MORCEAU DE VIGNE, aux Hautes-Sarondes, même commune, joignant aussi le chemin, contenant 18 ares 88 centiares. S'adresser à M. ROUSTEAUX, négociant à Saint-Florent, ou à M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur. (540)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jaqueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges. Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier. Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON BOURGEOISE

Propre au commerce. Avec cour, jardin, remise et écurie. S'adresser au bureau du journal.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1875.

- Le vendredi 27 novembre 1874, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1875 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants:
- 1^{re} SECTION. Viande;
 - 2^o id. Beurre, œufs;
 - 3^o id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
 - 4^o id. Huile de colza, chandelles, bougies;
 - 5^o id. Bois de sapin;
 - 6^o id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff ou de Merthyr (Angleterre); charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe. Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription: *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime. On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notablement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications. Le cahier des charges est déposé

au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (525)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON** Située à Saumur, levée d'Enceinte. Actuellement occupée par M^{re} de Loménie. S'adresser rue du Champ-de-Foire, 14. (498)

A LOUER

PRÉSENTMENT, **UNE MAISON** Avec Cour, Jardin, Remise et Écurie. S'adresser au bureau du journal.

DENTS et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inaltérables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles. Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, rue du Petit-Maure, 12, à Saumur. (477)

UNE DAME VEUVE demande un emploi près d'une personne seule, monsieur ou dame. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE MAGASIN D'ÉPICERIE de PAPIN-LEROY

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38.

ANCIENNE MAISON OUVRARD, à l'angle faisant face au Café de la Paix.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES. LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES. Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc. 4 fr. PAR AN pour Paris et les départements. En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris. ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC. (265)

BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE DE MÉDECINE PRATIQUE

EN VENTE: Les Maladies chroniques, par le docteur DUPOUY, de la Faculté de Paris, comprenant l'histoire, la description et le traitement de la goutte, de la rumatisme, de la chloro-anémie, du rachitisme, de la scrofule, de la phthisie pulmonaire, du cancer, de l'albuminurie, du diabète, des dartres, etc. 1 vol. Prix 50 centimes. La Petite Chirurgie, par le docteur FILLEAU, de la Faculté de Paris, comprenant: les soins à donner dans les accidents et au début des maladies, les topiques et différents remèdes, le traitement des contusions, des plaies, des brûlures, des fractures, des hémorragies, les petites opérations et les pansements que l'on peut pratiquer soi-même, les empoisonnements et les contre-poisons, le traitement des varices, et des hernies, l'orthopédie, l'art dentaire, etc., etc. 1 vol. Prix 50 centimes.

Sous presse: Maladies du système nerveux, par le docteur DUPOUY. 1 vol. Prix 50 centimes.

Pour se procurer ces ouvrages, s'adresser chez les libraires de Paris et des Départements. Si l'on désire recevoir ces ouvrages franco, adresser 60 centimes par chaque volume en mandat de poste ou timbres-poste à M. ALCAÏ-LÉVY, imprimeur-éditeur, rue de Lafayette, 61, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.